

Tests de laboratoire pour l'agrément des repères d'identification des bovins, des ovins et des caprins

CALENDRIER 2024

Etape	QUI	QUOI	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
			QUAND (date limite)	QUAND (date limite)
1	Fabricant	Informe IDELE du dépôt de sa demande d'agrément à la DGAL, et lui envoie 30 échantillons de repères (+ une pince si nécessaire) pour essais préliminaires	12/01	28/06
2	DGAL	Accuse réception au Fabricant, et informe IDELE en copie	26/01	19/07
3	IDELE	Adresse un devis au fabricant pour la réalisation des essais de laboratoire, Fournit au fabricant les caractéristiques des échantillons de test	31/01	23/08
4	Fabricant	Retourne à IDELE le devis signé « bon pour accord »	02/02	26/08
5	IDELE	Confirme la commande des tests auprès du laboratoire	05/02	26/08
6	Fabricant	Envoie les échantillons de test à IDELE	16/02	06/09
7	IDELE	Transmet les échantillons de test au laboratoire	23/02	13/09
8	Laboratoire	Lance les tests (J)	26/02	16/09
9	Laboratoire	Transmet le rapport de tests de laboratoire et les échantillons à IDELE : - Tests PARTIELS (sans vieillissement), à J+5 semaines - Tests COMPLETS (avec vieillissement), à J+10 semaines	02/04	21/10
			03/05	22/11
Tests PARTIELS :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	15/04	08/11
Tests COMPLETS bovins :				
10	IDELE	Transmet le rapport de tests de laboratoire au fabricant, Si tests labo OK, confirme le lancement de l'essai de terrain aux MOIPG	06/05	25/11
Tests COMPLETS ovins et caprins :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	31/05	13/12